

OBJET    **COMPTE DE GESTION 2006**  
          **RÉGIE AFFAIRES FUNÉRAIRES**

---

La régie chargée de la gestion des Cimetières et du Crématorium est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. A la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget de la Régie est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

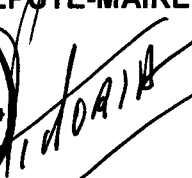
- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2006 s'équilibraient à la somme de 413 622,96 € pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution du Budget des Affaires Funéraires pour l'exercice 2006 telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, se traduit par un déficit de clôture de 19 619,60 € en Section de Fonctionnement ; avec la reprise du résultat antérieur de 108 567,96 €, le résultat brut global de clôture fait apparaître un excédent de 88 948,36 €.

Je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTÉ-MAIRE  
  
LE MAIRE • PIERRE-Paul VICTORIA

OBJET    **COMPTE DE GESTION 2006**  
          **REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-06 présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2006, qui se traduit par un excédent de clôture de 88 948,36 € en Fonctionnement.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2007



LE DÉPUTE-MAIRE

*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA



